

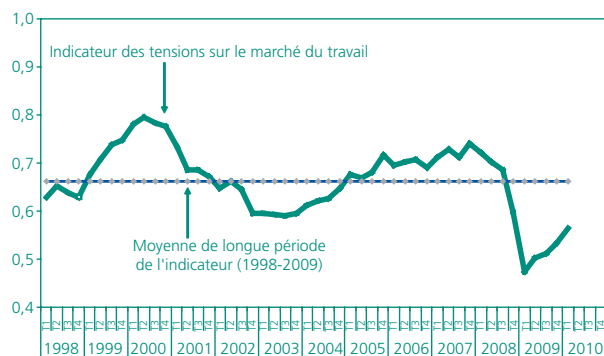
# LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

## au premier trimestre 2010

**Au premier trimestre 2010, l'indicateur de tension sur le marché du travail, qui rapporte les offres d'emploi collectées par Pôle emploi aux demandes d'emploi enregistrées par Pôle emploi, poursuit le redressement amorcé depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2009 (+5,8 % ce trimestre) (1). Par rapport au creux conjoncturel observé il y a un an, l'indicateur de tension sur le marché du travail remonte de 19,0 % (2) mais son niveau demeure 14,8 % en deçà de sa moyenne de longue période (3) et inférieur aux points les plus bas observés sur la période 1998-2008. Le rebond observé depuis un an s'explique surtout par la reprise des offres collectées par Pôle emploi auprès des employeurs (+17,4 %) plutôt que par le ralentissement du flux de demandes enregistrées à Pôle emploi (-1,4 %). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, les nouvelles demandes d'emploi sont moins nombreuses que le trimestre précédent (- 4,0 %). La part des offres durables (sur contrat de plus de 6 mois) augmente très légèrement ce trimestre et l'écoulement (4) des demandes d'emploi poursuit son redressement amorcé depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2009.**

Dans le domaine professionnel du **bâtiment et des travaux publics**, les tensions sur le marché du travail sont stables ce trimestre (+0,2 %) et en légère hausse sur 1 an (+ 9,0 %). Malgré le rebond observé depuis 1 an, les tensions restent très basses dans le BTP, à un niveau très inférieur à la moyenne de

Graphique 1 • Offres collectées sur demandes enregistrées par Pôle emploi (séries trimestrielles, ratio CVS)



L'indicateur de tension sur le marché du travail continue à se redresser au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 (+5,8 % sur le trimestre), (+19,0 % sur un an). Toutefois son niveau demeure très bas : inférieur de 14,8 % à la moyenne de longue période et toujours en-dessous du minimum observé durant la période 1998-2007.

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).

Source : Données marché du travail, Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

(1) Avertissement :

Depuis décembre 2009, Pôle emploi utilise une nouvelle version du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (dite ROME - V3) pour classer les offres et les demandes d'emploi par métiers. Par conséquent, la nomenclature des familles professionnelles, qui s'appuie sur le ROME et qui est utilisée dans cette publication, a été totalement redéfinie. Les tensions sur le marché du travail au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 par familles professionnelles ne sont donc pas directement comparables à celles de la publication précédente, qui s'appuyait sur l'ancienne nomenclature. Ce changement de nomenclature peut être source de fragilité pour certaines séries statistiques.

(2) Chaque trimestre, les séries brutes sont complétées par le point additionnel du trimestre en cours et les séries CVS sont recalculées. Ainsi, les évolutions commentées se rapportent aux séries en cours et non pas à celles de la précédente publication.

(3) Cette moyenne couvre la période allant du 1<sup>er</sup> trimestre 1998 au 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

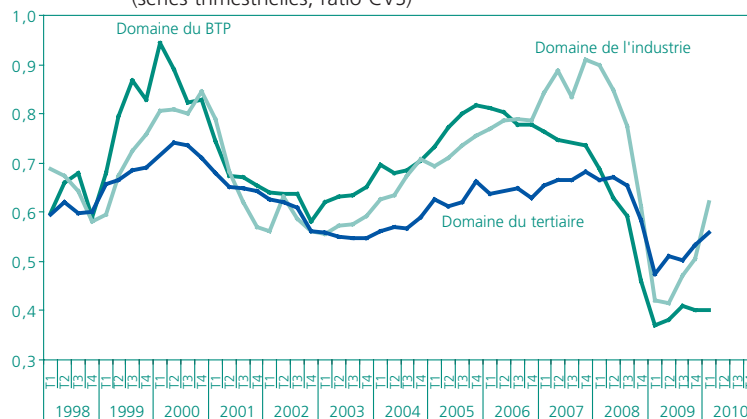
(4) Voir la définition dans l'encadré de la page 5.

longue période (-40,8 %). Les tensions sur le marché du travail continuent à se redresser lentement pour presque toutes les professions. Sur un an les hausses les plus importantes concernent **les ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction, les conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics, les cadres du bâtiment et des travaux publics**. Ce trimestre la part des offres sous contrat de plus de 6 mois baisse légèrement. L'écoulement des demandes d'emploi remonte.

Dans le **domaine industriel**, après une très forte baisse en 2008 et au 1<sup>er</sup> semestre 2009, l'indicateur de tension sur le marché du travail s'oriente nettement à la hausse pour le 3<sup>e</sup> trimestre consécutif (+22,9 % ce trimestre) faisant preuve d'un rebond marqué. Sur un an, la progression des tensions est élevée pour tous les domaines professionnels industriels (+48,0 % en moyenne), et notamment pour ceux de la **mécanique** (dont les tensions avaient particulièrement chuté en fin d'année 2008 et au début de 2009) ainsi que **des industries de process**. La progression des offres d'emploi s'accompagne d'une baisse de la part des offres durables et de la poursuite d'une hausse de l'écoulement des demandes d'emploi.

Pour **les domaines du tertiaire**, les tensions entre offres et demandes d'emploi sont en hausse ce trimestre (+5,0 %) et sur un an (+17,6 %). Cette hausse des tensions est observée dans plusieurs domaines professionnels, exceptés ceux de la **communication, information, art et spectacle** (-28,3 % ce trimestre), épargnés par la crise en 2009, **des études et de la recherche** (-13,9 %) et, dans une

Graphique 2 • Offres collectées sur demandes enregistrées par Pôle emploi par grands domaines professionnels (séries trimestrielles, ratio CVS)



L'indicateur de tension évolue à la hausse depuis 1 an dans les trois grands domaines (BTP, industrie, tertiaire) mais la reprise s'effectue à des rythmes différents selon les domaines professionnels, et les contributions des évolutions de l'offre d'emploi et de la demande d'emploi à l'évolution des tensions ne sont pas les mêmes :

- Dans le BTP, le rebond sur les tensions du marché du travail depuis 1 an est le plus modéré (+9,0 %). Cette remontée résulte d'une hausse modeste des flux d'offres collectées par Pôle emploi depuis 1 an (+8,6 %) et d'une quasi stabilisation des flux de nouvelles demandes d'emploi (-0,5 % sur 1 an).
- Dans l'industrie, l'indicateur de tension se redresse fortement depuis 1 an (+48,0 %). Cette remontée est la conséquence d'une offre d'emploi dynamique (+32,7 % sur un an) combinée à un moindre flux de nouveaux demandeurs (-10,3 % depuis un an).
- Enfin pour le tertiaire, la reprise de l'offre d'emploi est intermédiaire entre les deux autres grands domaines (+17,4 % sur un an) et les flux de demandeurs commencent à décroître qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 (-3,9 %).

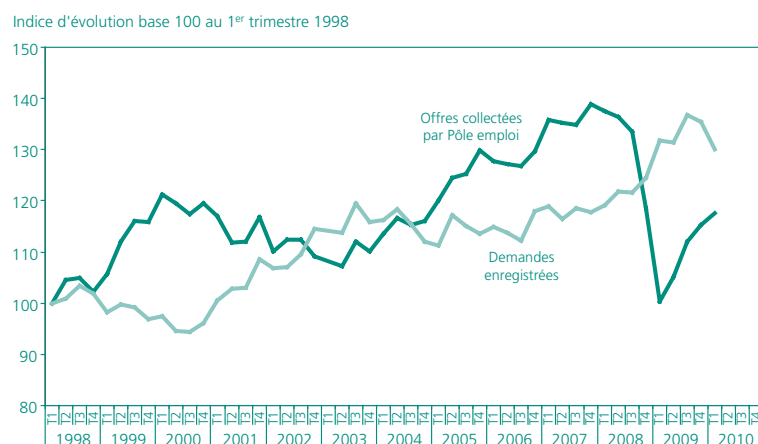
Pour les trois grands domaines, l'indicateur de tension sur le marché du travail demeure inférieur à sa moyenne sur longue période (1998-2009). Il n'a jamais été aussi bas au cours de la période 1998-2007 pour le BTP et le tertiaire. Pour l'industrie, l'indicateur de tension sur le marché du travail rejoint les points bas des années 2001 et 2003.

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).



Source : Données marché du travail, Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

Graphique 3 • Offres d'emploi collectées et demandes d'emploi enregistrées par Pôle emploi (séries trimestrielles CVS, indice base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 1998)



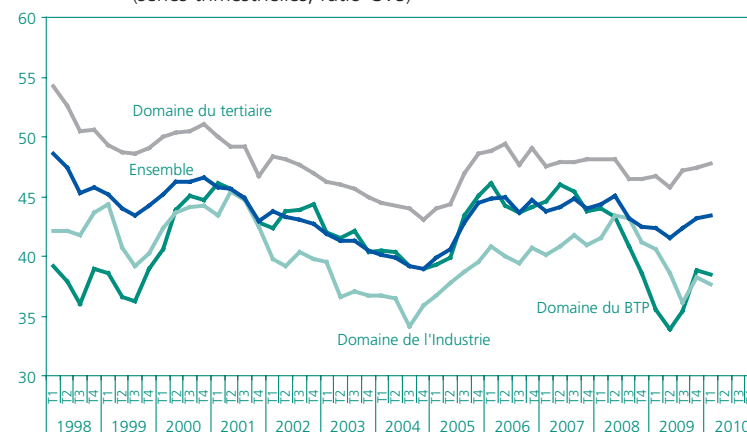
Après la chute enregistrée en 2008 et début 2009, les offres collectées par Pôle emploi se sont redressées (+16,8 % sur un an). Les flux de nouveaux demandeurs d'emploi, quant à eux, reviennent à leur niveau du milieu de l'an dernier (-0,8 % sur un an). Au final, l'indicateur de tension continue à se redresser (+19,0 % sur un an et +5,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2010).

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).



Source : Données marché du travail, Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

Graphique 4 • Part des offres sur contrat à durée indéterminée ou sur contrat de plus de 6 mois dans l'ensemble des offres d'emploi collectées par grands domaines professionnels (séries trimestrielles, ratio CVS)



Au premier trimestre 2010, la part des offres d'emploi sur contrat à durée indéterminée ou sur contrat de plus de 6 mois se redresse dans le tertiaire, mais baisse dans les domaines du BTP et de l'industrie.

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).

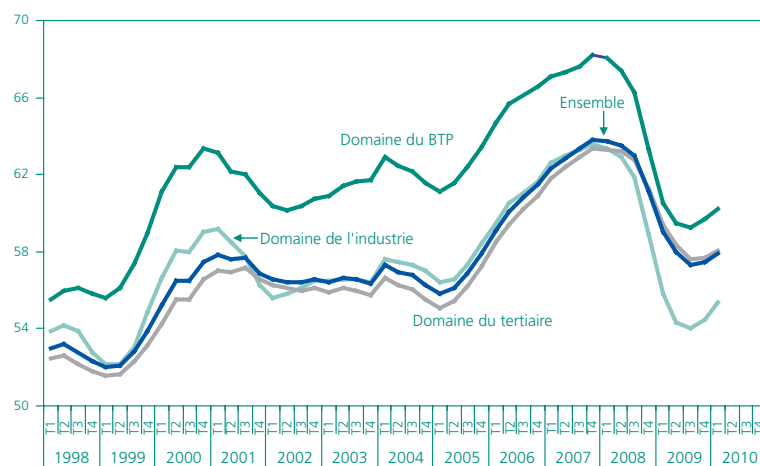


Source : Données marché du travail, Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

moindre mesure, de **la santé, action sociale, culturelle et sportive** (+0,1 %), des **services aux particuliers et aux collectivités** (+2,7 %) et de **l'hôtellerie, restauration et alimentation** (+2,9 %). La remontée des tensions est importante pour les familles appartenant aux domaines professionnels des **transports, logistique et tourisme** (+24,6 % au dernier trimestre et +53,3 % en un an), de **la gestion administration des entreprises** (+7,5 % au dernier trimestre et +26,5 % en un an), du **commerce** (+5,6 % au dernier trimestre et +14,1 % en un an), et des banques et assurances (+14,6 % au dernier trimestre et +11,7 % en un an). Ces évolutions s'accompagnent de hausses au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 de la part des offres durables et de l'écoulement de la demande d'emploi.

**Nazih TABET, Xavier VINEY (Dares).**

Graphique 5 • **Taux d'écoulement des demandes d'emploi par grands domaines professionnels** (séries trimestrielles, ratio CVS)



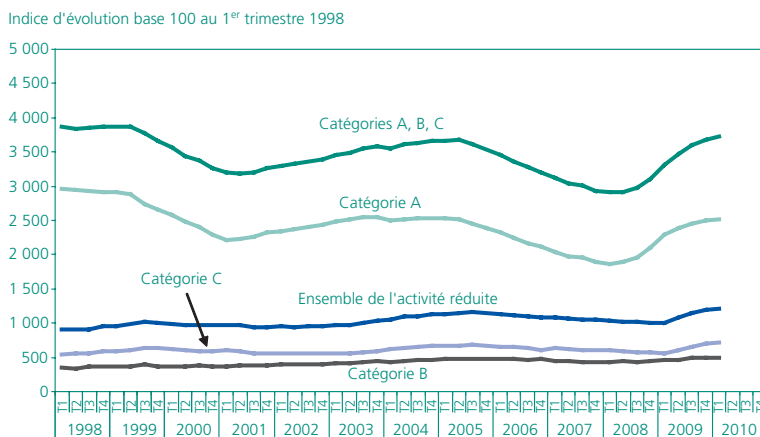
Le taux d'écoulement des demandes d'emploi, s'oriente de nouveau à la hausse depuis deux trimestres. Cette hausse concerne l'ensemble des grands domaines professionnels. Le taux d'écoulement des demandes d'emploi reste plus important dans le BTP que dans l'industrie et le tertiaire.

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).



Source : Données marché du travail, Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

Graphique 6 • **Demandeurs d'emploi selon les catégories** (séries trimestrielles CVS)



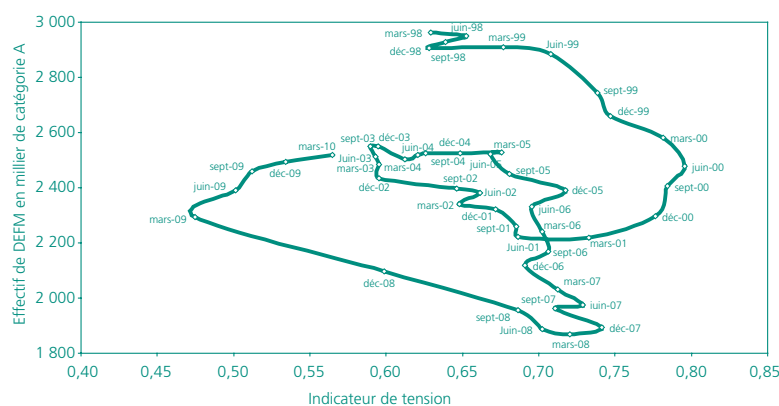
Sur le champ des 74 familles professionnelles retenues dans la mesure des tensions sur le marché du travail (voir Définitions, nomenclatures, sources et indicateurs), le nombre de demandeurs d'emploi de « catégorie A » a continué d'augmenter au premier trimestre 2010, mais de façon plus modérée (+1,0 % sur le trimestre et +9,8 % sur un an).

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).



Source : Données marché du travail, Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

Graphique 7 • **Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fin de mois de catégorie A et indicateur de tension** (séries trimestrielles CVS, ratio de tension CVS)



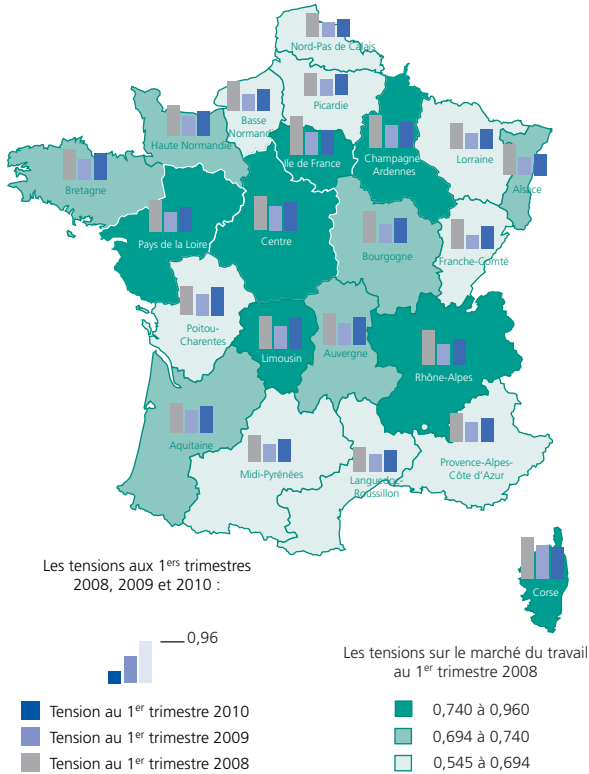
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, la conjoncture du marché du travail reste dégradée : la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A se poursuit et les tensions se maintiennent à un faible niveau, inférieur à celui observé au cours des années 1998-2008.

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).

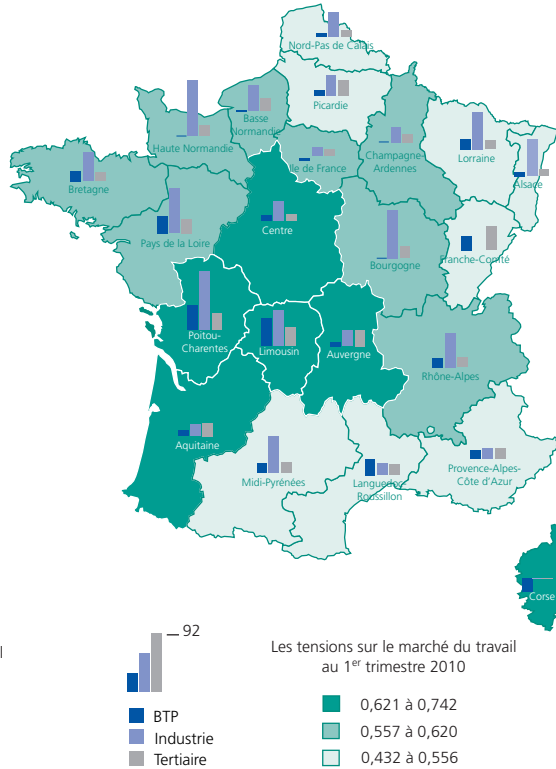


Source : Données marché du travail, Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

**Zoom 1 • Les tensions en région**  
Évolutions entre les 1<sup>ers</sup> trimestres 2008, 2009 et 2010



**Zoom 2 • Évolutions entre les premiers trimestres 2009 et 2010 des tensions en région selon les grands domaines professionnels (BTP, industrie et tertiaire)**



Source :  
Données marché du travail, Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

La chute des tensions sur le marché du travail a été générale dans toutes les régions de France métropolitaine entre les premiers trimestres 2008 et 2009. La remontée des tensions entre les 1<sup>ers</sup> trimestres 2009 et 2010 l'est également, à l'exception de la Corse. Cette inversion de tendance ne compense que partiellement la chute de l'année 2009 : le niveau des tensions au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 reste sensiblement inférieur à celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 :

- Pour 5 régions la baisse entre les 1<sup>ers</sup> trimestres 2008 et 2010 est inférieure à 10% : **Poitou-Charentes, Limousin, Picardie, Aquitaine et Auvergne.**
- Pour 7 régions cette baisse est comprise entre 10% et 20% : **Languedoc Roussillon, Bretagne, Midi Pyrénées, Centre, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Basse Normandie et Champagne Ardennes.**
- Enfin pour les 10 autres régions cette baisse s'échelonne entre 20% et 33% : **Lorraine (-21%), Franche Comté (-21%), Bourgogne (-22%), Pays de la Loire (-23%), Corse (-23%), Nord Pas de Calais (-24%), Haute-Normandie (-25%), Rhône Alpes (-25%), Alsace (-28%) et enfin Ile de France (-33%).**

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).

Le rebond des tensions se manifeste dans les domaines professionnels qui avaient le plus chuté en 2009.

Ainsi, le redressement est bien souvent nettement plus important dans le domaine de l'industrie que dans le tertiaire et le BTP.

Dix régions présentent une remontée des tensions dans le domaine de l'industrie de plus de 50% : **Poitou-Charentes, Basse Normandie, Bourgogne, Pays de la Loire, Lorraine, Alsace, Midi Pyrénées, Limousin, Rhône Alpes et Bretagne.**

## DÉFINITIONS, NOMENCLATURES, SOURCES ET INDICATEURS

### Familles et domaines professionnels (FAP- version 2009)

La Dares a développé une nomenclature spécifique pour analyser simultanément les données de l'emploi et du chômage par métier : les familles professionnelles (FAP). Cette nomenclature rapproche le nouveau ROME « Répertoire opérationnel des métiers et des emplois », (ROME - V3) utilisé depuis décembre 2009 par Pôle emploi pour classer les offres et les demandes d'emploi, des PCS « professions et catégories socioprofessionnelles », nomenclature utilisée par l'Insee dans ses enquêtes. Les métiers sont ainsi regroupés en 87 familles professionnelles, elles-mêmes rassemblées dans 22 domaines professionnels.

Dans cette publication, 13 familles professionnelles ne sont pas prises en compte en raison de données peu significatives de Pôle emploi : les agriculteurs-éleveurs, les artisans, les dirigeants d'entreprises, les cinq familles professionnelles de la fonction publique, les patrons d'hôtels-café-restaurants, les médecins, les enseignants et formateurs ainsi que les professionnels de la politique et le clergé. Les domaines professionnels pris en compte sont aussi regroupés en quatre grandes catégories : l'agriculture (A), le bâtiment (B), l'industrie (C, D, E, F, G, H) et le tertiaire qui rassemble les autres domaines professionnels (J, L, M, N, Q, R, S, T, U, V), voir tableau de la page suivante.

Cette nouvelle nomenclature sera désormais utilisée dans cette publication. Les données antérieures ont été rétopolées en nouvelle nomenclature pour permettre l'étude de statistiques sur longue période.

Cette conversion s'est appuyée sur une **table de correspondance théorique très détaillée, qui a été appliquée aux fichiers d'offres et de demandes**, ainsi d'établir des clés de répartition des codes Rome-V2 vers les codes Rome-V3 et des anciennes familles professionnelles aux nouvelles.

**Néanmoins, certaines appellations nouvelles en Rome V3 n'existaient pas dans le Rome précédent et n'ont donc pu trouver leur origine dans la nomenclature précédente.** A un niveau fin, l'évolution trimestrielle de certaines familles professionnelles peut ainsi être affectée par l'inclusion de ces nouveaux postes : par exemple, une montée très importante mais non significative des tensions est observée ce trimestre dans la famille « F4Z des ouvriers des industries graphiques », liée simplement à l'introduction d'un nouveau poste relatif aux « agents de mise sous pli » dans le ROME, dont les effectifs sont importants.

Par ailleurs, les caractéristiques de certaines familles professionnelles ont parfois été modifiées lors du changement de nomenclature, tout en présentant un intitulé proche ou identique. Les statistiques de tensions sur le marché du travail en nouvelle nomenclature des familles professionnelles (FAP 2009) à partir du 1er trimestre 2010 ne sont donc pas directement comparables à celles utilisant l'ancienne nomenclature (FAP 2003) jusqu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2009.

### Les sources

#### • L'enquête Emploi de l'Insee

L'enquête Emploi est réalisée chaque trimestre par l'Insee auprès de 35 000 ménages sur l'ensemble de la France métropolitaine

• Voir la présentation détaillée sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

#### • Les statistiques mensuelles des demandes et des offres d'emploi collectées par Pôle emploi

À partir des fichiers de gestion de Pôle emploi, ces statistiques portent sur les demandes et les offres d'emploi. Elles comptabilisent les stocks en fin de mois et les flux du mois : inscriptions et sorties des listes pour les demandes, enregistrements et sorties pour les offres. Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont classés en catégories statistiques selon la pratique d'une « activité réduite » au cours du mois écoulé, sa durée, ainsi que selon l'obligation ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

La **catégorie A** correspond aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi.

Les **catégories B et C** correspondent aux demandes d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé au cours du mois une activité réduite de 78h ou moins (catégorie B) ou de plus de 78h (catégorie C). Les catégories A, B, C regroupent tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi qu'ils aient ou non exercé une activité réduite au cours du mois écoulé.

Les **catégories D et E** concernent des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, soit parce qu'ils sont en stage, formation, maladie (catégorie D), soit parce qu'ils sont en emploi (catégorie E).

• Pour plus de détails se reporter au site internet du ministère du Travail : <http://www.travail.gouv.fr> (rubriques Statistiques / Chômage)

Se reporter également au site internet de Pôle emploi : <http://www.pole-emploi.fr>

### Les indicateurs

• **L'emploi** : nombre de personnes en emploi au sens du Bureau international du travail, en moyenne sur l'année (source : enquête Emploi de l'Insee).

• **Le taux de demande d'emploi** est un indicateur de chômage par famille professionnelle. C'est le ratio des demandeurs d'emploi de catégorie A sur la somme de l'emploi et des demandeurs d'emploi de catégorie A. Il est calculé en moyenne annuelle.

• **Évolution du stock de demandes d'emploi** : taux d'évolution sur un an du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories A et B et C.

• **Le taux d'écoulement des demandes** mesure l'importance des sorties des listes de demandeurs d'emploi. Une valeur élevée de ce taux indique qu'une forte proportion des demandeurs d'emploi présents un an avant ou de ceux entrés dans l'année est sortie des listes dans les douze mois. Cet indicateur est le complément à 100 du ratio qui rapporte les demandes d'emplois présentes à la fin du trimestre aux demandes d'emplois du même trimestre de l'année antérieure additionnées du flux de demandes d'emploi inscrites à Pôle emploi dans l'année.

Il est calculé sur l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C.

• **La part des contrats CDI ou CDD de plus de six mois parmi les offres collectées durant le trimestre** permet d'apprécier la qualité des offres confiées par les employeurs à Pôle emploi selon les familles professionnelles.

• **Évolution des flux d'offres collectées** par Pôle emploi au cours des trois derniers mois. Pour apprécier l'évolution de ces flux par rapport au trimestre précédent, la série est corrigée des variations saisonnières.

• **Évolution des flux de demandes enregistrées** par Pôle emploi au cours des trois derniers mois. Pour apprécier l'évolution de ces flux par rapport au trimestre précédent, la série est corrigée des variations saisonnières.

• **Offres collectées sur demandes enregistrées** par Pôle emploi : ratio du flux d'offres collectées durant les trois derniers mois sur les demandes enregistrées à Pôle emploi durant la même période. Ces données sont corrigées des variations saisonnières et comparées à celles du trimestre précédent. Elles sont également comparées à celles du même trimestre de l'année précédente. La comparaison du niveau de ce ratio entre familles professionnelles n'est pas aisée car, selon les métiers, les modes de recrutement et le recours à des offres d'emploi déposées à Pôle emploi diffèrent.

Les principaux sigles utilisés :

**DEE** = Demandes d'emploi enregistrées

**OEE** = Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

**CDI** = Contrat à durée indéterminée

**Séries CVS** = séries corrigées des variations saisonnières

**Tension** = OEE/DEE

**CDD** = Contrat à durée déterminée

Familles et domaines professionnels *	Emploi en 2009 (moyenne annuelle en milliers)	Taux moyen de demande d'emploi en 2009 (en %)	Évolution du stock des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C sur un an (en %)	Taux d'écoulement des demandes sur 1 an (CVS, %)	Contrats de plus de 6 mois parmi les offres du trimestre (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux d'offres (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux de demandes (CVS, %)	Offres collectées sur demandes enregistrées (séries CVS)		
								Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2010	Par rapport au trimestre précédent (%)	Par rapport à l'année précédente (%)
<b>A Agriculture, marine, pêche</b>	<b>425</b>	<b>14,5</b>	<b>17,3</b>	<b>56,5</b>	<b>13,5</b>	<b>-4,0</b>	<b>-1,6</b>	<b>1,13</b>	<b>-2,7</b>	<b>-5,8</b>
A1Z Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	329	16,6	17,6	55,7	12,5	-4,0	-2,6	1,24	-1,8	-5,3
A2Z Techniciens et cadres de l'agriculture	64	5,3	19,1	62,2	56,4	8,8	5,1	0,31	6,3	-5,6
A3Z Marins, pêcheurs, aquaculteurs	32	8,5	17,8	63,9	25,6	-11,6	5,8	0,32	-16,4	-3,5
<b>B Bâtiment, travaux publics</b>	<b>1 874</b>	<b>11,9</b>	<b>19,4</b>	<b>60,2</b>	<b>38,5</b>	<b>-2,0</b>	<b>-3,5</b>	<b>0,40</b>	<b>0,2</b>	<b>9,0</b>
BOZ Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton	214	21,2	13,6	63,8	27,0	-7,3	-5,0	0,28	-3,7	11,4
B1Z Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	114	5,6	21,6	53,3	24,4	28,1	2,6	0,76	20,9	38,3
B2Z Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	389	9,1	25,8	59,3	36,6	-6,4	-1,9	0,47	-6,3	4,5
B3Z Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	129	20,7	15,4	63,6	36,3	-6,9	-0,7	0,24	-6,3	2,8
B4Z Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	533	12,6	22,1	58,7	36,0	-2,0	-4,7	0,43	1,7	1,7
B5Z Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	82	14,3	13,7	53,5	21,5	7,7	-3,6	0,39	9,9	37,2
B6Z Techniciens et agents de maîtrise du BTP	272	5,7	26,2	58,5	63,8	0,4	-5,0	0,81	4,7	18,5
B7Z Cadres du bâtiment et des travaux publics	140	5,6	22,0	60,3	86,1	30,9	-1,8	0,48	30,6	22,2
<b>C Électricité, électronique</b>	<b>246</b>	<b>5,7</b>	<b>10,3</b>	<b>54,4</b>	<b>36,7</b>	<b>5,9</b>	<b>-13,4</b>	<b>0,64</b>	<b>20,6</b>	<b>25,0</b>
COZ Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	35	7,8	1,5	54,7	27,2	** n.s.	-7,3	0,74	** n.s.	** n.s.
C1Z Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	65	11,7	8,9	52,9	28,3	4,4	-11,3	0,49	12,3	20,1
C2Z Techniciens et A.M. de l'électricité et de l'électronique	145	2,1	20,5	58,5	52,4	-5,4	-20,0	0,93	13,8	-0,2
<b>D Mécanique, travail des métaux</b>	<b>862</b>	<b>10,9</b>	<b>8,4</b>	<b>55,6</b>	<b>31,0</b>	<b>4,9</b>	<b>-11,3</b>	<b>0,49</b>	<b>16,9</b>	<b>56,2</b>
DOZ Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	40	27,1	-5,3	58,6	29,0	-11,1	-18,8	0,32	5,4	68,9
D1Z Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	116	13,0	10,3	54,2	31,8	21,2	-20,8	0,51	** n.s.	71,4
D2Z Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	162	9,9	20,5	53,2	25,3	-7,0	-11,4	0,45	1,3	-1,3
D3Z Ouvriers non qualifiés de la mécanique	158	16,3	0,4	59,6	33,5	14,0	-5,5	0,51	19,9	** n.s.
D4Z Ouvriers qualifiés de la mécanique	156	10,0	10,7	50,0	18,9	-0,4	-5,9	0,52	5,7	82,2
D6Z Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	229	2,9	33,9	54,6	50,0	22,7	-11,9	0,73	34,7	11,2
<b>E Industries de process</b>	<b>751</b>	<b>9,3</b>	<b>7,0</b>	<b>52,3</b>	<b>22,2</b>	<b>3,9</b>	<b>-4,3</b>	<b>0,63</b>	<b>10,2</b>	<b>45,1</b>
EOZ Ouvriers non qualifiés des industries de process	217	19,5	3,5	51,9	12,9	-3,5	-4,7	0,62	4,2	40,2
E1Z Ouvriers qualifiés des industries de process	311	5,0	11,7	51,6	31,9	9,9	-3,5	0,69	13,3	56,0
E2Z Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	223	3,4	20,4	55,9	54,3	30,4	0,2	0,54	28,0	45,7
<b>F Matériaux souples, bois, industries graphiques</b>	<b>358</b>	<b>8,4</b>	<b>8,3</b>	<b>55,2</b>	<b>25,7</b>	<b>** n.s.</b>	<b>-14,2</b>	<b>0,71</b>	<b>** n.s.</b>	<b>** n.s.</b>
FOZ Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	29	17,1	5,8	56,1	23,4	-7,6	-7,8	0,61	-0,7	51,9
F1Z Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	77	12,6	2,4	54,0	36,3	11,3	-14,4	0,37	22,6	62,1
F2Z Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	38	4,8	15,4	61,2	38,9	13,7	-26,9	0,75	** n.s.	** n.s.
F3Z Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	109	4,0	15,9	58,7	43,0	6,8	-15,8	0,36	24,9	64,0
F4Z Ouvriers des industries graphiques	70	8,2	12,1	52,1	13,3	** n.s.	-8,6	1,68	** n.s.	** n.s.
FSZ Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	35	7,4	11,4	54,6	63,9	4,9	-20,9	0,50	33,0	59,0
<b>G Maintenance</b>	<b>835</b>	<b>8,5</b>	<b>19,6</b>	<b>58,2</b>	<b>52,7</b>	<b>17,5</b>	<b>-4,2</b>	<b>0,77</b>	<b>22,5</b>	<b>29,8</b>
G0A Ouvriers qualifiés de la maintenance	235	10,9	21,7	54,5	39,6	33,8	-4,9	0,86	41,1	52,1
G0B Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	182	9,9	15,8	62,8	57,8	14,4	-4,8	0,73	18,2	39,5
G1Z Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	419	6,5	21,0	58,6	61,9	5,5	-3,0	0,72	8,2	7,5
<b>H Ingénieurs et cadres de l'industrie</b>	<b>233</b>	<b>6,6</b>	<b>21,9</b>	<b>56,7</b>	<b>75,2</b>	<b>-2,5</b>	<b>-8,8</b>	<b>0,36</b>	<b>4,8</b>	<b>6,8</b>
HOZ Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	233	6,6	23,6	56,7	75,2	-2,5	-8,8	0,36	4,8	6,8
<b>J Transports, logistique et tourisme</b>	<b>1 890</b>	<b>12,3</b>	<b>11,3</b>	<b>56,0</b>	<b>30,1</b>	<b>18,3</b>	<b>-4,0</b>	<b>0,53</b>	<b>24,6</b>	<b>53,3</b>
JOZ Ouvriers non qualifiés de la manutention	329	16,5	6,1	59,0	12,3	47,5	-4,4	0,57	** n.s.	** n.s.
J1Z Ouvriers qualifiés de la manutention	448	13,3	9,6	52,5	23,7	15,0	-4,8	0,42	20,3	68,8
J3Z Conducteurs de véhicules	754	11,7	15,1	55,8	40,5	2,7	-5,1	0,59	5,5	25,0
J4Z Agents d'exploitation des transports	90	11,5	17,0	55,0	52,3	6,6	-13,5	0,51	21,4	39,7
J5Z Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	184	8,3	12,4	59,5	42,2	** n.s.	2,0	0,44	** n.s.	** n.s.
J6Z Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	85	2,7	41,8	50,4	92,0	** n.s.	20,4	0,16	** n.s.	22,5

\* Les principaux indicateurs : ratio offres collectées sur demandes enregistrées (colonne 9), écoulement des demandes (colonne 5) part des offres sur contrats durables (de plus de 6 mois, colonne 6) concernent le trimestre de référence.

\*\* n.s. non significative. Les évolutions trimestrielles supérieures à 50 % et les évolutions annuelles supérieures à 85 % sont à prendre avec précaution elles ont été considérées comme non significatives. Une partie de l'évolution peut être due à certains problèmes liés au changement de nomenclature ou à des problèmes de corrections des variations saisonnières (en cette période de rebond après la chute spectaculaire des 4<sup>e</sup> trimestre 2008 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2009).



Familles et domaines professionnels *	Emploi en 2009 (moyenne annuelle en milliers)	Taux moyen de demande d'emploi en 2009 (en %)	Évolution du stock des demandes d'emploi de catégories A, B et C sur un an (en %)	Taux d'écoulement des demandes sur 1 an (CVS, %)	Contrats de plus de 6 mois parmi les offres du trimestre (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux d'offres (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux de demandes (CVS, %)	Offres collectées sur demandes enregistrées (séries CVS)		
								Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2010	Par rapport au trimestre précédent (%)	Par rapport à l'année précédente (%)
<b>L Gestion, administration des entreprises .....</b>	<b>2 380</b>	<b>11,3</b>	<b>9,7</b>	<b>56,4</b>	<b>47,3</b>	<b>1,6</b>	<b>-6,3</b>	<b>0,55</b>	<b>7,5</b>	<b>26,5</b>
LOZ Secrétaires.....	472	19,1	6,2	56,3	56,2	11,4	-4,6	0,44	14,3	42,7
L1Z Employés de la comptabilité.....	375	6,3	7,9	57,6	56,8	7,0	-1,2	0,61	8,6	15,7
L2Z Employés administratifs d'entreprise.....	437	16,6	11,1	55,4	28,9	-3,0	-8,5	0,86	4,8	26,3
L3Z Secrétaires de direction .....	159	16,5	8,0	57,1	66,0	-4,7	-9,2	0,33	4,5	21,1
L4Z Techniciens des services administratifs, comptables et financiers.....	344	2,6	19,0	55,1	65,2	6,2	-1,0	0,69	6,3	-2,5
L5Z Cadres des services administratifs, comptables et financiers.....	592	6,2	16,2	58,2	76,1	-7,8	-9,5	0,30	1,8	10,8
<b>M Informatique et télécommunications .....</b>	<b>550</b>	<b>6,7</b>	<b>20,3</b>	<b>59,2</b>	<b>71,9</b>	<b>1,1</b>	<b>-8,3</b>	<b>0,48</b>	<b>9,2</b>	<b>-8,4</b>
M0Z Employés et opérateurs de l'informatique .....	38	10,6	22,4	63,2	68,5	-1,6	-9,6	0,44	8,8	-4,9
M1Z Techniciens de l'informatique .....	177	10,4	15,4	59,0	63,2	3,4	-5,3	0,53	10,4	-3,8
M2Z Ingénieurs de l'informatique.....	335	4,1	27,3	57,8	89,0	-3,1	-10,6	0,43	8,2	-16,5
<b>N Études et recherche.....</b>	<b>360</b>	<b>3,7</b>	<b>23,3</b>	<b>60,5</b>	<b>80,6</b>	<b>-17,8</b>	<b>-5,2</b>	<b>0,17</b>	<b>-13,9</b>	<b>-1,7</b>
NOZ Personnels d'études et de recherche .....	360	3,7	23,9	60,5	80,6	-17,8	-5,2	0,17	-13,9	-1,7
<b>Q Banque et assurances .....</b>	<b>794</b>	<b>2,6</b>	<b>18,9</b>	<b>60,8</b>	<b>62,5</b>	<b>14,0</b>	<b>-1,3</b>	<b>0,68</b>	<b>14,6</b>	<b>11,7</b>
Q0Z Employés de la banque et des assurances .....	298	3,9	16,2	61,9	56,5	13,8	-6,0	0,84	23,9	20,2
Q1Z Techniciens de la banque et des assurances.....	222	2,3	20,4	61,2	75,5	14,9	3,4	0,62	11,0	0,9
Q2Z Cadres de la banque et des assurances .....	274	1,3	28,9	56,1	93,9	-5,0	10,5	0,19	-12,3	-13,8
<b>R Commerce .....</b>	<b>2 801</b>	<b>11,6</b>	<b>12,0</b>	<b>61,2</b>	<b>56,0</b>	<b>3,0</b>	<b>-3,4</b>	<b>0,56</b>	<b>5,6</b>	<b>14,1</b>
R0Z Caissiers, employés de libre service.....	283	21,9	8,9	61,8	24,7	-5,6	-4,8	0,63	0,0	-3,7
R1Z Vendeurs.....	882	15,0	10,7	62,5	50,1	6,7	-1,6	0,49	8,0	21,4
R2Z Attachés commerciaux et représentants .....	547	7,6	11,9	62,0	89,6	-3,0	-8,7	0,92	5,3	17,8
R3Z Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce .....	578	1,7	19,0	57,9	69,5	1,9	-8,5	0,75	10,2	10,1
R4Z Cadres commerciaux et technico-commerciaux ....	511	13,1	16,5	57,2	86,7	11,1	-3,5	0,41	13,9	40,2
<b>S Hôtellerie, restauration, alimentation .....</b>	<b>946</b>	<b>13,7</b>	<b>15,8</b>	<b>65,5</b>	<b>47,6</b>	<b>3,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,82</b>	<b>2,9</b>	<b>14,9</b>
S0Z Bouchers, charcutiers, boulangers .....	263	6,2	14,7	64,7	64,9	-6,0	-4,2	0,78	-0,4	3,3
S1Z Cuisiniers .....	338	17,2	17,9	64,4	47,6	4,0	0,7	0,91	4,1	14,8
S2Z Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration .....	345	15,3	14,3	67,0	42,9	5,8	1,8	0,73	2,5	17,6
<b>T Services aux particuliers et aux collectivités...</b>	<b>2 988</b>	<b>11,4</b>	<b>12,8</b>	<b>56,1</b>	<b>50,2</b>	<b>0,1</b>	<b>-4,2</b>	<b>0,43</b>	<b>2,7</b>	<b>8,6</b>
TOZ Coiffeurs, esthéticiens .....	220	11,1	16,2	64,1	65,1	8,4	-3,3	0,45	11,6	25,5
T1Z Employés de maison.....	245	20,2	14,6	54,2	50,8	5,9	-2,1	0,52	7,4	23,8
T2A Aides à domicile et aides ménagères.....	535	5,5	13,9	56,5	51,8	25,9	4,8	0,40	18,3	32,1
T2B Assistantes maternelles .....	416	13,9	20,2	51,5	79,8	-4,2	-3,7	0,30	-2,9	10,1
T3Z Agents de gardiennage et de sécurité .....	200	17,4	13,5	57,5	58,7	-2,4	-2,6	0,54	-1,3	0,6
T4Z Agents d'entretien .....	1 240	11,0	7,6	57,6	33,6	-2,9	-8,7	0,46	5,0	-0,5
T6Z Employés des services divers.....	132	1,3	44,9	49,6	45,5	-17,2	** n.s.	0,52	-47,4	-17,7
<b>U Communication, information, art et spectacle</b>	<b>506</b>	<b>17,2</b>	<b>6,0</b>	<b>46,1</b>	<b>26,1</b>	<b>-34,5</b>	<b>-6,0</b>	<b>0,43</b>	<b>-28,3</b>	<b>-1,0</b>
U0Z Professionnels de la communication et de l'information .....	143	17,2	11,8	56,1	55,8	13,7	-2,5	0,23	17,3	45,2
U1Z Professionnels des arts et des spectacles.....	363	17,1	4,5	42,9	20,2	-39,6	-7,3	0,52	-33,4	-6,9
<b>V Santé, action sociale, culturelle et sportive ....</b>	<b>2 077</b>	<b>5,1</b>	<b>11,6</b>	<b>62,6</b>	<b>55,0</b>	<b>-0,5</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,78</b>	<b>0,1</b>	<b>8,2</b>
VOZ Aides-soignants.....	522	4,6	10,1	62,7	55,1	4,0	3,6	0,63	0,5	0,8
V1Z Infirmiers, sages-femmes.....	553	0,9	8,3	74,2	62,7	1,4	2,8	1,45	-1,3	2,0
V3Z Professions para-médicales.....	364	3,5	9,9	62,1	65,3	-6,1	-7,1	0,58	1,0	19,0
V4Z Professionnels de l'action sociale et de l'orientation .....	299	7,7	7,8	61,0	58,9	-12,3	-8,4	0,67	-5,1	5,1
V5Z Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants.....	339	11,2	15,1	61,5	50,6	5,2	0,6	0,88	4,7	10,9
<b>TOTAL de ces familles professionnelles.....</b>	<b>20 876</b>	<b>10,3</b>	<b>12,6</b>	<b>57,9</b>	<b>43,4</b>	<b>2,0</b>	<b>-4,0</b>	<b>0,56</b>	<b>5,8</b>	<b>19,0</b>
AGR Agriculture, marine, pêche .....	425	14,5	17,3	56,5	13,5	-4,0	-1,6	1,13	-2,7	-5,8
BTP Bâtiment, travaux publics .....	1 874	11,9	19,4	60,2	38,5	-2,0	-3,5	0,40	0,2	9,0
IND Industrie.....	3 284	9,0	13,0	55,4	37,7	9,8	-8,3	0,62	22,9	48,0
TER Tertiaire .....	15 292	10,3	8,4	58,0	47,7	1,5	-3,9	0,56	5,0	17,6

\* Les principaux indicateurs : ratio offres collectées sur demandes enregistrées (colonne 9), écoulement des demandes (colonne 5) part des offres sur contrats durables (de plus de 6 mois, colonne 6) concernent le trimestre de référence.

\*\* Voir page précédente.

Sources : Données marché du travail, Dares-Pôle emploi, traitement Dares. Enquête Emploi Insee, traitement Dares.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Télécopie : 01.44.38.24.43 / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr - Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253-1545.